



ACORN Canada

Unir les communautés pour la justice

| Campagne | Recommandations politiques |
|-------------------------|---|
| Garde d'enfants | <ul style="list-style-type: none">• Les services de garde d'enfants doivent être abordables, accessibles et équitables ;• Baser les frais des parents sur une échelle de frais variables et indexés sur le revenu, plafonnée à 10 \$ par jour ;• Augmenter le financement opérationnel des garderies publiques et sans but lucratif ;• Augmenter le nombre de garderies et d'espaces dans les communautés à faible revenu / mal desservies ;• Élargir la programmation pour les parents qui effectuent des quarts de travail / heures de nuit, etc. ;• Simplifier l'accès à l'inscription à la subvention pour ne pas nécessiter de déplacements et / ou d'accès à Internet ;• Utiliser l'infrastructure communautaire existante pour les garderies (c.-à-d. Les centres communautaires, les immeubles d'appartements, les bibliothèques) ;• Fonder les programmes de financement sur des salaires équitables pour les éducateurs de la petite enfance et les autres travailleurs des services de garde. |
| Justice Logement | <ul style="list-style-type: none">• Contrôle réel des loyers :<ul style="list-style-type: none">○ Fin de l'élimination du contrôle de certains loyers pour un contrôle total.• Exiger que les propriétaires successeurs se conforment aux ordonnances de la Commission de la location immobilière imposées aux propriétaires précédents ;• Mettre fin aux augmentations de loyers supérieures au taux légal qui contournent les lois sur le contrôle des loyers en Ontario. |
| Prêts prédateurs | <ul style="list-style-type: none">• Prolonger la période de remboursement en utilisant un modèle semblable à la prolongation de 42 à 60 jours de l'Alberta ;• Appliquer l'interdiction de reconduction des prêts en créant une base de données en temps réel pour surveiller, et pour éviter les transferts d'entreprise à entreprise ;• Créer des protections pour les prêts à tempérament / location-acquisition / sur titre ;• Soutenir la création de produits de prêt alternatifs et à faible taux d'intérêt ;• Envoyer une demande au gouvernement fédéral pour le soutien d'une stratégie nationale et multi juridictionnelle contre les prêts prédateurs |

ACORN Canada (Association of Community Organizations for Reform Now) est une organisation nationale indépendante de familles à revenu faible ou modeste. Nous avons plus de 113 000 membres organisés en vingt-quatre sections locales à travers le Canada. Nous croyons que la meilleure façon d'atteindre la justice sociale et économique est de recruter des membres actifs à l'échelle nationale qui s'investissent dans leur organisation et se concentrent sur le renforcement du pouvoir pour le changement!

| | |
|--|--|
| Service public d'électricité | <ul style="list-style-type: none"> • Diriger 25% des recettes provenant du programme de plafonnement et d'échange vers des programmes destinés aux personnes à faible revenu ; • Facturation de l'Hydro : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plafonner les frais de chèque sans provision, de débranchement, de rebranchement et de retard de paiement ; ○ Augmenter annuellement les niveaux de revenu admissibles au POAFE conformément aux augmentations des tarifs d'hydroélectricité. |
| Ententes sur les avantages communautaires | <p>Tous les investissements et la planification des infrastructures provinciales doivent inclure des ententes obligatoires sur les avantages communautaires qui comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embauche locale dans la communauté à revenu faible ou modeste, y compris la formation professionnelle et les possibilités d'apprentissage ; • Engagement communautaire dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le résultat des avantages communautaires ; • Ressources pour renforcer les capacités des organismes communautaires existants qui peuvent aider à assurer que les avantages communautaires répondent aux besoins des membres de la communauté ; • Des salaires décentes pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs pendant et après la construction ; • Un cadre de responsabilisation solide pour l'évaluation des avantages pour la communauté, y compris des mécanismes de surveillance, de suivi et d'évaluation. |
| Prestations équitables | <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les taux de 500 \$ par mois pour les personnes qui reçoivent des prestations d'OT et du POSPH ; • L'allocation de logement doit refléter le loyer du marché en vigueur en Ontario. L'allocation doit être fixée par la Ville ; • Récupérations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le revenu d'emploi avant les récupérations de 200 \$ / mois à 800 \$ / mois ; ○ Les limites pour les bénéficiaires du programme OT doivent correspondre aux limites des bénéficiaires du POSPH ; ○ Rendre tous les actifs exempts pendant les six premiers mois d'aide. ○ Considérer tous les REÉR comme des actifs exonérés, qu'ils soient ou non avec immobilisation des fonds. |
| Salaires minimum de 15\$ / heure | <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le salaire minimum à 15 \$ / heure, indexé sur l'inflation, d'ici le 1er janvier 2019. |